

La réforme des retraites sous la tutelle des marchés financiers

jeudi 28 juillet 2011, par [JACQUIN Claude](#) (Date de rédaction antérieure : 10 janvier 2011).

Sommaire

- [Reprenons depuis le début...](#)
- [Nous payons la prime de \(...\)](#)
- [A qui profite le crime ?](#)

La plus grande discrétion entoure le rapport insidieux entre les marchés financiers et la posture intransigeante du gouvernement sur les retraites. Car, chacun sait que l'argument sur le ratio actifs/retraités et les déficits afférents ne vaut que comme un paramètre parmi d'autres dont le taux d'emploi, l'assiette de cotisations, l'évolution démographique etc. Pourquoi, le gouvernement refuse-t-il, droit dans ses bottes, d'engager un débat sérieux sur ces questions et fige d'autorité les deux bornes à 62 et 67 ans. « *La question des retraites, déclare le Premier ministre, il suffit de regarder ce qui se passe autour de nous, (...) c'est juste une question démographique. Si nous avons choisi de proposer d'augmenter à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite, c'est parce que depuis 1950, nous avons gagné quinze années de vie. Et c'est aussi parce que l'ensemble des pays européens, sans aucune exception, a choisi cette solution* » (Assemblée nationale, 07/09/2010).

D'autant que la référence à ce qui se passe dans les autres pays européens est bien maladroite. Est-ce bien certain, Monsieur le Premier ministre, que la compétition que se font les différents Etats européens sur le thème « moi je recule plus que toi l'âge de la retraite, la-la-lère » ne relèverait que d'une évolution démographique différenciée, nonobstant bien sûr les énormes déficits publics que la crise financière mondiale a provoqués ? Voyons cela...

Reprenons depuis le début...

Une crise mondiale, provoquée par la cupidité spéculative des banques et des marchés financiers, débouche sur une explosion des déficits publics. La dette des Etats devient plus que jamais un problème majeur, d'autant, qu'au cours des cinq dernières années, les nombreux allègements fiscaux (comme le « bouclier fiscal » français ou la baisse de la fiscalité sur les entreprises) ont réduit les recettes publiques. A ce titre, le député Gilles Carrez a établi récemment un rapport préparatoire au débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée où il évalue l'impact de « *dix années de pertes de recettes non compensées* », soit environ 80 milliards d'euros ! Les données qu'on y trouve permettent de quantifier l'impact des allègements fiscaux sur le déficit budgétaire et montrent en outre qu'ils bénéficient à des couches sociales étroites. Sans cela le déficit serait en 2009 de 3,3 % au lieu de 7,5 % [\[1\]](#) !

Or, les Etats en vertu des dispositions libérales de la construction européenne et des statuts de la Banque centrale européenne ne peuvent emprunter que sur les marchés financiers, à savoir les banques, les compagnies d'assurance, les grands fonds. Résultat, la spéculation sur la dette publique

européenne prend une ampleur considérable. La Banque européenne, elle, s'interdit statutairement de prêter aux Etats à la différence de ce qui peut se pratiquer aux Etats-Unis où la puissance publique peut émettre de la monnaie pour financer une part de sa dette.

D'un point de vue doctrinal « les marchés » désirent que les Etats réduisent au plus vite leurs dettes en raison de la ponction que représentent leurs emprunts sur le marché mondial des refinancements, au détriment des emprunteurs privés. La bonne note va donc à ceux qui s'attaquent de la manière la plus vigoureuse à leur déficit et pour lesquels la capacité de remboursement aux échéances prévues ne pose pas de problème. Les agences de notation privées (trois dans le monde) y veillent.

Mais ce mécanisme de marché n'est pourtant pas aussi macro-économique qu'il le laisse croire puisque les paramètres qui guident l'opinion de la finance mondiale sont aussi d'ordre social. La prime de risque appliquée aux emprunteurs publics est en effet influencée par le degré de violence des contre-réformes sociales et par le maintien des politiques fiscales laxistes envers les profits du capital. Exemple : le Premier ministre grec, ces derniers jours, n'a rien concédé aux populations affectées par son plan d'austérité mais a en revanche fait un geste en direction des entreprises en annonçant une accélération de la baisse de l'impôt sur les bénéfices des entreprises, qui passera de 24 à 20% en 2011, trois ans plus tôt que prévu. Tout est dit.

La contrainte financière des marchés s'est ainsi substituée à la contrainte formelle du Pacte de stabilité européen. La norme européenne des 3% de PIB de déficit public, pourtant déjà dogmatique, est en passe de se transformer en zéro déficit sous la pression des nouveaux donneurs d'ordre de la finance mondiale.

Nous payons la prime de risque des banques

Plus le déficit est important et plus un Etat doit emprunter, plus évidemment la charge de sa dette sous forme d'intérêts sera lourde. En France en 2010, cette dernière représente 2,87% du PIB, pour un déficit primaire de 4,13%. Voilà donc nos marchés financiers qui scrutent à la loupe les moyens mis en œuvre pour réduire au plus vite des déficits que leurs folies spéculatives, passées et présentes, ont par ailleurs provoqués. Ils restent d'ailleurs assez optimistes pour leurs profits puisque les taux appliqués à des Etats comme la France ou l'Allemagne restent bas alors que l'on estime à plus de 1.000 milliards d'euros les émissions d'obligations d'Etat de la zone euro en 2012.

Mais si la prime de risque reste tout de même variable selon le profil de l'emprunteur c'est qu'elle s'adosse à des jugements économiques (quelles perspectives de croissance pour chaque Etat ?) mais aussi sociaux : quelles attaques contre les retraites, quelles réductions des dépenses sociales de l'Etat, quelle politique envers les profits du capital ? Aussi se retrouve-t-on avec un emprunt français à 10 ans avec un taux d'intérêt à 2,6%, contre 2,3% pour son équivalent allemand ou 3,8% pour l'italien. Sans même parler des taux appliqués aux dettes grecque, irlandaise ou espagnole ! Quelques fractions de point d'intérêt représentent beaucoup d'argent ! Il est donc bien clair que si le gouvernement, pris soudain d'empathie pour les salariés, décidait de rouvrir la discussion sur les 62 et 67 ans, aussitôt les marchés financiers réagiraient en haussant leur taux sur les emprunts français. La France verrait alors la charge de sa dette augmenter par sanction des marchés.

Voilà ce qui a bizarrement échappé aux démonstrations officielles. Plutôt que d'évoquer la simple évolution parallèle des espérances de vie en Europe, le Premier ministre aurait pu avoir l'honnêteté intellectuelle de mentionner ce « benchmark », cet étalonnage, ce diktat de la finance mondiale.

A qui profite le crime ?

Qui sont les heureux bénéficiaires de ce chantage social ? Les « marchés » dira-t-on. Mais encore ? La détention de la dette française est pour 30% le fait du système financier domestique, c'est-dire pour l'essentiel les banques, les compagnies d'assurance et les grandes fortunes. Une fois encore le système est doublement gagnant, d'un côté avec la baisse de la pression fiscale sur ses profits, de l'autre par les intérêts qu'il touche en tant que créancier de la puissance publique. Bien joué ! Faut-il s'étonner que la légendaire bataille pour la « moralisation » de notre système économique, menée tambour battant comme chacun le sait, ait oublié ce détail quand il s'agit de défendre coûte que coûte le bouclier fiscal.

Il y a même fort à parier que la prochaine et possible récession, due à cette nouvelle folie, soit encore une fois à la charge du plus grand nombre et non de ses responsables. Car, vouloir réduire la dette publique sous la pression des spéculateurs pourrait revenir à l'augmenter si la croissance économique restait étale. Les mesures de restriction budgétaire de l'Etat coûtent sans doute déjà 1 point de PIB et rien ne dit que la baisse de l'euro par rapport au dollar permettra de compenser cela par une croissance des exportations.

Quelle serait donc la solution ? Sans doute d'abord de revoir toute la construction monétaire européenne et les fonctions de la banque centrale. Libérer les États de la pression des marchés financiers en garantissant le rachat des créances publiques par la Banque centrale européenne. Mettre en place une véritable coordination des politiques économiques. Développer une fiscalité européenne qui contribue à réduire les inégalités sociales. Disposer d'un véritable budget européen qui favorise la convergence économique et sociale. Et bien sûr, déconnecter le champ social de la tutelle invisible des marchés financiers ! Car aujourd'hui, les 62 et 67 ans de nos retraites, au-delà des effets d'autorité du gouvernement, sont sous le contrôle des marchés.

Claude Jacquin, expert auprès des Comités d'entreprise

Notes

[1] Laurent Mauduit, Ces dix années de cadeaux fiscaux qui ont ruiné la France, Mediapart, 25/07/2010